

Produit

PANNEAUX RADIANTS LUMINEUX GAZ



Référence

PR

Caractéristiques techniques

Modèles PR			PR 7	PR 11	PR 14	PR 22	PR 29
Hauteur d'installation préconisée	m		4 à 5	4 à 5	5 à 6	6 à 7	7 à 9
Puissance thermique PCI	kW		6.2	9.75	12.8	19.5	25.7
Puissance thermique nominale ($P_{rated,h}$)	kW		5.9	9.3	12.2	18.5	24.4
Rendement utile PCS ($\eta_{th,nom}$)	%		85.6	85.6	85.6	85.6	85.6
Rendement de rayonnement (RF_{nom})			67	67	67	65	65
Débits gaz	Naturel G20	m ³ /h	0.66	1.03	1.36	2.06	2.72
	Propane G31	kg/h	0.48	0.76	1.00	1.52	2.00
Raccordement gaz			1/2" pas du gaz femelle cylindrique				
Alimentation électrique	V		mono 230 - 50 Hz				
Consommation électrique ($e_{l,max}$)	kW		0.015				

Descriptif

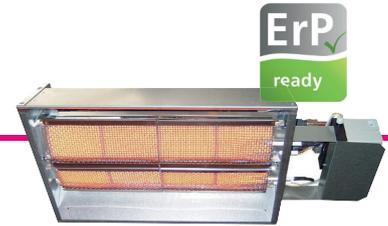
Le panneau radiant PR constitue un système de chauffage «direct», suspendu, fonctionnant aux gaz naturels ainsi qu'au propane. Ils sont marqués CE pour la France pour un fonctionnement au gaz naturel ou au propane conformément à la directive européenne 2009/142/CEE applicable aux appareils à gaz.

Simple et efficace, ce sont des appareils de production et émission de chaleur par rayonnement haute température par plaquettes céramiques chauffées à 980° C, dont les produits de combustion sont rejetés dans l'ambiance.

Équipement :

- Brûleur céramique haute température
- Réflecteur en aluminium poli
- Allumage automatique par électrode
- Boîtier de contrôle et de sécurité
- Fixation en 4 points, livraison avec 4 ressorts anti-vibrations et 4 crochets.

Mise en place



Suspension par câbles en position horizontale ou inclinée à 30°, hauteur mini 3m.

Aucune matière ou matériau combustible ne devra se trouver à proximité immédiate des panneaux.
L'éloignement minimum est fixé comme suit :

- 1,20 vers le bas
- 0,75 au-dessus du réflecteur
- 0,60 latéralement

Les locaux recevant un appareil fonctionnant au gaz doivent être pourvus d'une aération permanente conformément aux règles en vigueur dans le pays d'installation.

Produits de combustion :

Les panneaux rayonnants PR rejettent leurs produits de combustion à l'intérieur du local.

La réglementation impose un renouvellement d'air à respecter pour pouvoir faire fonctionner les panneaux radiants.

La norme NF EN13410 et le règlement de sécurité contre l'incendie - Article GZ 21 - imposent un renouvellement d'air de 10 m³/h par kW de puissance calorifique installée, auquel il faut ajouter le renouvellement d'air lié à la respiration humaine fixé par le Règlement Sanitaire Départemental.

Raccordements

Raccordement gaz :

Il doit être exécuté conformément aux prescriptions relatives aux installations intérieures (DTU 61.1 Installations de gaz).

Prévoir un kit gaz (en option) comprenant : une vanne de barrage, le filtre gaz et un détendeur suivant la pression de distribution.

Raccordement électrique :

Il doit être réalisé en fonction des normes en vigueur (section des conducteurs, liaison à la terre, sectionneurs, etc...). Alimentation électrique à prévoir : 230 V mono Ph + N : pour tous les modèles.

Accessoires

Les panneaux radiants PR disposent de nombreux accessoires en option pour s'adapter aux besoins des locaux.

Console d'accrochage mural	GRPRxx	Thermostat à température résultante (maxi 15 PR)	CDTR
Câbles de suspension (Lg 5m)	KIPNx	Boîtier de commande 1 zone (maxi 10 PR)	BR1Z
Kit gaz naturel 20 mbar	KGN20	Coffret de commande 1 zone / 2 zones	CDRxZ
Kit détente gaz naturel 300/20 mbar	KDGNxx	Détecteur monoxyde de carbone (CO)	
Kit détente propane 1,5 bar/37 mbar	KDPxx		
Flexible gaz NF - ERP	FLEXERP		
Flexible gaz industrie	FLEXINDx/x		